



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2025 - 74

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	20
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 07 octobre 2025

**OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA
TRAVERSÉE CENTRE BOURG –
AUTORISATION A SIGNER LA
CONVENTION DE FINANCEMENT
AVEC LE CONSEIL
DÉPARTEMENTAL**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

**PRESENTS : MEYRIER M. de PROYART
A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F.
ARNOUX. R. FICHARD B. STUBERT B.
CHANTELOT C. PLEynet J.P. BILLARD
G. CHEVRON F. DIANA C. RACINE
FREIXENET M. GEROUDET A.
CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉS : TRONCHON J. « pouvoir à
MORIAUD P. » DENERVAUD M. « pouvoir
à RACINE FREIXENET M. » CORNU C.
« pouvoir à CHEVRON F. » MATTERA A.**

**ABSENTES : QUERNEC GARIN C.
CHANTELOT L.**

Est élu secrétaire de la séance : BILLARD G.

Madame le maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 2022-33 du 12 avril 2022 l'autorisant à signer la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien relative à l'aménagement de la traversée du centre bourg sur la RD 25, du PR 2.950 à PR 3.770.

Cette convention avait pour objet de :

- Définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement
- De déterminer la maîtrise d'ouvrage
- Répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service

Elle précisait également que les autres tranches devaient faire l'objet d'une convention de financement, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Madame le maire présente au conseil municipal la convention de financement de la tranche optionnelle 1.

Cette opération d'aménagement prévoit :

- Le recalibrage de la chaussée avec des largeurs adaptées à la modération des vitesses, tout en tenant compte de la giration des véhicules (entre 5,5 m et 7m) ;
- La reprise de la structure de chaussée, en fin de vie ;



- L'aménagement des carrefours avec la rue du Port, la rue de l'Égalité et l'allée du Quart d'Amot par création d'un plateau surélevé en zone 30 ;
- L'aménagement de stationnements sur la rue du Léman (stationnement longitudinal, parking public) ;
- L'intégration d'un cheminement mode doux de 3 m de largeur sur le tronçon jusqu'à la rue du Port (voie partagée vélo/piétons) ;
- L'aménagement d'un cheminement piéton de 1,50 m de largeur en bordure de voie ;
- La mise en place de mobilier urbain et réduction des surfaces imperméabilisées.

Le coût prévisionnel de l'opération était estimé à 3 348 049.01 € T.T.C., décomposé en trois tranches, dont la tranche optionnelle 1 s'élevait à 1 010 627,63 € HT, soit 1 212 753,16 € TTC.

La répartition financière s'établit comme suit :

- 40 636,85 € TTC à la charge du Département
- 1 172 116,31 € TTC à la charge de la commune

Madame le maire demande au conseil municipal d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention qui lui est présentée et ci-annexée portant sur la tranche optionnelle 1 du projet ;

CHARGE Madame le Maire de signer ladite convention.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Gilles BILLARD

Le maire,

Pascale MORIAUD

